



**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 octobre 2022**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	13	2	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 6 octobre 2022 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 20 septembre 2022 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Étaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, STREIT Françoise, GAVILLON Dominique, CHABERT Emma, DIDIER Claude, DOLCI Marc, VERNAY Gentiane GARAYT Myriam,

CHEVALIER Bernard, MENVIELLE-CHABERT Véronique,

Excusés : MONTAGNON Danielle donne pouvoir à STREIT Françoise, GOUTEL Jean Louis donne pouvoir à CHEVALIER Bernard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, DOLCI Marc est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H35 et annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2022
2. FONCIER : cession des bureaux aux Sagnes (1<sup>er</sup> étage).
3. VOIRIE COMMUNALE : demande de subvention pour la route de Foreyre
4. Rendu Acte :
  - MAPA de maîtrise d'œuvre « Rue des alpages » - Attribution.
5. Questions diverses

Une présentation de l'Espace de vie sociale Mixages est faite par Béatrice Perdrix et Francesca Verdini (Cf. PPT)

A retenir :

-Mixages met des salles à disposition des associations ; lesquelles s'engagent à mettre à disposition, gratuitement, leurs compétences auprès d'habitants, pour un projet de territoire, lors d'une manifestation sur l'année (relation de réciprocité institutionnalisée). Les associations s'engagent également à envoyer un représentant aux « réunions trimestrielles des concernés » (travail sur les communs).

> Mode de fonctionnement dont pourrait s'inspirer la commune. Travail sur 2023.

-Mixages sera présent aux côtés des communes dans le cadre de Capitale culturelle champêtre.

Béatrice Perdrix insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à solliciter Mixages sur tout projet ou sollicitation d'habitants.

**Approbation du PV du CM du 20 septembre**

**Le procès-verbal du conseil 20 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

## 1- FONCIER : Cession des bureaux des Sagnes

La communauté de communes du Trièves (CCT) et la commune de Mens sont copropriétaires d'un bâtiment dénommé « Les Sagnes » situé à Mens lieu-dit Pontillard.

Dans ce tènement immobilier de 542 m<sup>2</sup>, la commune de Mens est propriétaire du lot n°3 d'une superficie de 73m<sup>2</sup>. Afin que la CCT puisse jouir librement de l'ensemble du 1er étage du bâtiment en vue d'une mise à disposition de ce dernier à l'entreprise à but d'emploi dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée », la commune de Mens accepte de lui céder ce lot pour une valeur de 25 000 € (342 €/m<sup>2</sup>).

Restent propriété de la commune la cuisine du RDC, les sanitaires du RDC et le gymnase.

Le projet d'acte de vente, joint en annexe, sera présenté au conseil communautaire du 17 octobre prochain.

Après les délibérations des 2 assemblées, la signature de l'acte devrait intervenir avant la fin de l'année 2022.

Il est précisé que les frais d'actes seront à la charge de la communauté de communes du Trièves.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les termes du projet d'acte de vente joint en annexe ;**
- **d'autoriser la cession du lot numéro 3 situé dans un tènement immobilier au lieu-dit Pontillard à Mens (AL 2) ; ce lot d'une surface de 73 m<sup>2</sup> est constitué d'une mezzanine au première étage du tènement susvisé et des 45/1000 ème des parties communes générales dudit tènement ;**
- **d'autoriser ladite cession à la communauté de communes du Trièves pour un montant de 25 000 € net de taxe ;**
- **de dire que les frais afférents à cette cession seront à la charge de la communauté de communes du Trièves ;**
- **d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition.**

## 2- VOIRIE COMMUNALE : Demande de subvention pour la route de Foreyre

La commune propose d'inscrire à la prochaine conférence territoriale une demande de subvention pour des travaux de voirie sur la route de Foreyre.

Estimatif du coût total des travaux en HT : 37498,50 €. Le devis et le plan de situation sont joints en annexe.

Plan de financement en HT :

- Département 30% : 11249,55 €
- Autofinancement 70% : 26248,95 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De décider de réaliser les travaux de voirie de la route de Foreyre telle qu'indiquée dans le plan annexé ;**
- **De dire que le coût total de ces travaux est estimé à 37498,50 € HT**
- **De valider le plan de financement suivant :**

	Dépenses (HT)	Taux	Recettes (HT)
Route de Foreyre	37498,50	30% (département)	11249,55 €
		70 % Autofinancement	26248,95 €

TOTAL	37498,50		37498,50 €
-------	----------	--	------------

- **De déposer une demande de subvention auprès du Département (maison du territoire) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subventions.**

Questions diverses :

- La candidature pour Territoire Zéro chômeur Longue Durée a été retenue. Création de l'EBE d'ici la fin de l'année ; venue du préfet le 16 décembre pour signature du 1<sup>er</sup> contrat de travail ;
- 16 décembre : signature convention PVD également.
- Fête du vélo le 15-10
- Retour positif de la Marche Rose : 350 € récoltés. Une quarantaine de participants.
- 9 novembre : 1<sup>ère</sup> réunion de la commission sur l'égalité de genre
- Signature du Silo pour 75 000 € est acté. Date de signature à caler.
- Signature des parcelles Cave calée.
- Signature Maison Ripert calée.

Fin de la séance à 19H40